



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

**Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 14**

**L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept juin, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 7 juin 2021, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire. La séance s'est tenue sans public conformément au décret N° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret N° 2021-31 du 15 janvier 2021.**

**Présents** : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme MARETHEU Virginia, Mme RAULET Laura, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick  
*formant la majorité des membres en exercice*

**Absents excusés** : Mme GONTHIÉ Martine, M. MAZO William, Mme BADOUARD Sandrine

**Secrétaire** : Mme RAULET Laura

**Procuration** : Mme GONTHIÉ Martine donne procuration à M. CARDIN Yannick

### **ORDRE DU JOUR**

- *Conclusions de l'enquête publique chemin rural N°122 à Lanhillieux*
- *Classe modulaire RPI Le Blé en Herbe - Devis complémentaire Module Création*
- *Programme voirie 2021*
- *Projet voie douce*
- *Convention relative à l'aide aux frais de fonctionnement de la Maison de Santé de La Hardouiniais*
- *Questions et informations diverses*

### 1) Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique

Par délibération en date du 18 février 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural N°22 situé à Lanhillieux en vue de sa cession aux consorts GUILLIN ou à tout autre acquéreur.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 mai 2021 au 29 mai 2021. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de désaffecter une partie du chemin rural N° 122 d'une contenance de 31 ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### 2) RPI le Blé en Herbe - Location classe modulaire rentrée scolaire septembre 2021 – Avenant au devis

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une classe modulaire va être installée au mois de juillet au RPI Le Blé en Herbe. L'entreprise MODULE CRÉATION du LOSCOUET SUR MEU a présenté un avenant au devis initial en raison de l'allongement de la rampe d'accès handicapés afin de respecter les normes d'accessibilité et du surcoût non négligeable des matières premières.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté d'un montant de **6526.82 € HT** soit **7832.18 TTC**.

### 3) Programme voirie 2021

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres :

- Tranche ferme
  - Rue du 19 mars 1962 – 300 ml – 1565 m<sup>2</sup> : 12 051.75 € HT
  - La Charbonnière – 1005 ml – 3515 m<sup>2</sup> : 26 419.20 € HT
- Tranche conditionnelle
  - Le Haut Carmoy – 190 ml – 615 m<sup>2</sup> : 5 140.25 € HT
  - Le Brigneul – 660 ml – 2155 m<sup>2</sup> : 17 376.50 € HT

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise EIFFAGE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la tranche ferme et décide d'affermir la tranche conditionnelle « Le Haut Carmoy » pour un montant total de **43 611.20 € HT** soit **52 333.44 € TTC**.

### 4) Projet voie douce – Plan Paysage

Le conseil municipal confirme son engagement dans le projet de création d'une voie douce au sud de la commune, voie verte intéressant les mobilités alternatives en y associant une offre culturelle originale. Ce projet se veut fédérateur au sein du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une aide de la Région Bretagne dans le cadre du Plan Paysage et autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à la réalisation ce dossier.

#### 5) Convention relative à l'aide aux frais de fonctionnement de la Maison médicale de La Hardouiniais

Actant le montant des frais de fonctionnement de la Maison médicale de la Hardouiniais supérieur à la moyenne territoriale, les communes du bassin de vie de Merdrignac ont souhaité attribuer une aide aux professionnels pour diminuer ce coût dans l'objectif de favoriser l'installation de nouveaux professionnels.

Les charges de fonctionnement comprennent l'eau, électricité, le chauffage et le secrétariat médical. La participation de la commune de Saint-Vran est estimée à 3 694.61 € ce qui correspond à 4.35 €/habitant. Une convention sera signée avec chaque médecin pour une durée de trois ans maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire pour la signature de la convention relative à la mise en place d'une aide pour la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement liés à l'activité de soins au sein de la Maison de santé de la Hardouiniais à Merdrignac.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté par BODET Campanaire, agence de Plérin d'un montant de **1239 € HT** soit **1486.80 € TTC** pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche 2 à l'Eglise.
- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 11 136 € a été attribuée au titre de la DETR pour les travaux de rénovation du toit de l'Eglise et de restauration des clochetons.
- Deux matinées citoyennes de désherbage seront organisées, en priorité au Jardin du Guédou et au cimetière, le mardi 29 juin et le samedi 3 juillet de 9H à 12H.
- Dates des prochains conseil municipaux :
  - le jeudi 22 juillet à 20H
  - le jeudi 9 septembre à 20H
  - le jeudi 14 octobre à 20H
  - le jeudi 18 novembre à 20H
  - le jeudi 16 décembre à 20H